



## BTSA GdEA : Génie des Equipements Agricoles



### Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

### Conditions d'entrée en formation :

#### Conditions d'accès et d'admission :

#### La formation est accessible aux titulaires d'un :

- ✓ Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technologique (STI, STC « physique de laboratoire et procédés industriels, STAE...).
- ✓ Etre titulaire de certaines sections de baccalauréat professionnel.
- ✓ Etre titulaire de tout autre baccalauréat de l'éducation nationale.
- ✓ Avoir signé un contrat d'apprentissage de 2 ans (constructeurs, entreprises de commerce international, distributeurs, exploitations agricoles et forestières, coopérative d'utilisation de matériel agricole, entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers).
- ✓ Participer, si nécessaire, à un entretien de motivation auprès de la direction.

### Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup.

### Objectifs de la formation :

Le BTSA GdEA permet l'acquisition de compétences scientifiques et technologiques afin de pouvoir occuper des emplois dans les domaines de la conception, de la construction, de la distribution des équipements agricoles.

### Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an, soit 700 heures.
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

### Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

### Le diplôme du BTS GdEA est délivré à l'issue :

Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues :

- ✓ Lors des Contrôles en Cours de Formation (50%)
- ✓ Aux épreuves finales : expression et culture socio-économique, sciences et techniques, rapport de stage, langue vivante (50%).

### Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

#### Référente handicap :

**C. Loiseaux**

celine.loiseaux@educagri.fr

#### Référente coopération

**Internationale : A.Faivre**

amandine.faire@educagri.fr

#### Référent pédagogique :

**V. Bret Directrice du CFAA**

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole  
de Haute-Saône

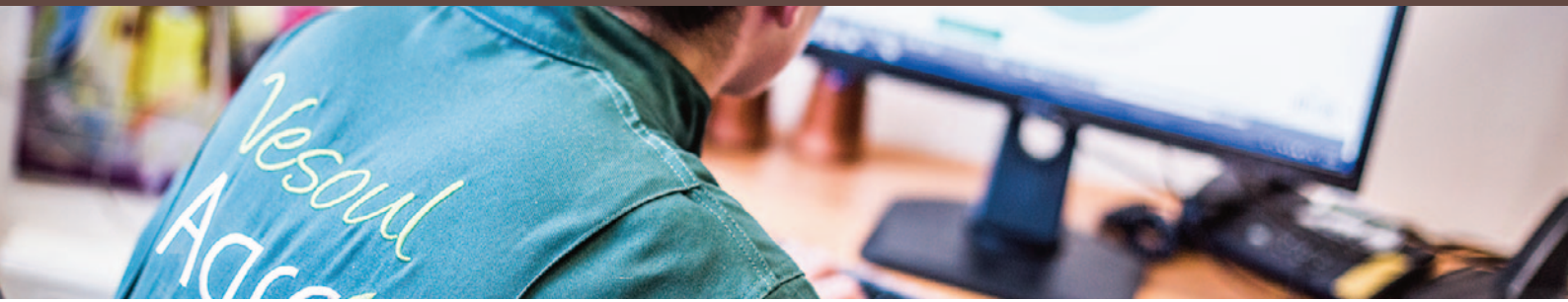
16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00  
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr

### Programme de formation : BTS GdEA

<b>C1</b>	S'exprimer, communiquer et comprendre le monde	<b>250h00</b>
<b>C2</b>	Communiquer dans une langue étrangère	<b>100h00</b>
<b>C3</b>	Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser	<b>80h00</b>
<b>C4</b>	Mettre en œuvre un modèle informatique et une solution informatique adaptés au traitement des données	<b>130h00</b>
<b>C5</b>	Contribuer à la conception et à l'adaptation des matériels	<b>80h00</b>
<b>C6</b>	Formuler un conseil de nature agronomique et zootechnique en lien avec une problématique d'équipements	<b>100h00</b>
<b>C7</b>	Technologie industrielle	<b>80h00</b>
<b>C8</b>	Méthodologie professionnelle en économie-gestion	<b>70h00</b>
<b>C9</b>	Participer aux activités commerciales de l'entreprise	40
<b>C10</b>	Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle	<b>310h00</b>
<b>MIL : électronique embarquée et soudure</b>		<b>70h00</b>
<b>Reprise du vécu en entreprise</b>		<b>40h00</b>
<b>Rapport</b>		<b>20h00</b>
<b>Accompagnement au projet personnel et professionnel</b>		<b>30h00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1400h00</b>



## BTSA GdEA : Génie des Equipements Agricoles



### Poursuites d'études & Métiers préparés :

#### Poursuite d'études :

Le diplôme permet d'envisager une poursuite d'études en Licence commerce Lancement de Nouveaux Produits en Agroéquipements ou en Licence Maintenance des Systemes Pluritechniques : une licence professionnelle technique avec 2 parcours possibles :

- ✓ GTEA - Gestion Technique et Economique des Agroéquipements.
- ✓ ARE - Automatismes et Robotisation en Elevage.

### Métier préparé :

Le titulaire du BTS GdEA vise à :

- ✓ Contribuer à la conception et à l'adaptation de matériels.
- ✓ Formuler des conseils en lien avec les équipements.
- ✓ Assurer la pérennité des matériels en participant à des choix stratégiques d'investissement et à la gestion technicoéconomique de parcs.
- ✓ De participer aux activités commerciales de l'entreprise.

### Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2021	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTS GdEA	15	88%	0%	77%

### Rémunération et financement :

<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération						
Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 <sup>er</sup> janvier 2021						
Salaire d'un apprenti en 2021	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	27% SMIC	<b>432,84€</b>	43% SMIC	<b>689,34€</b>	53% SMIC	<b>849,65€</b>
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	39% SMIC	<b>625,22€</b>	51% SMIC	<b>817,59€</b>	61% SMIC	<b>977,90€</b>
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	55% SMIC	<b>881,72€</b>	67% SMIC	<b>1074,09€</b>	78% SMIC	<b>1250,43€</b>
Salaire d'un apprenti en 2021	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			<b>1554,62€</b>		

Aides aux employeurs			
*Aide exceptionnelle	Moins de 18 ans	de 18 à 20 ans	de 21 à 25 ans
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	<b>5000€</b> couvre 100% du salaire	<b>8000€</b> couvre 100% du salaire	<b>8000€</b> couvre 100% du salaire
Aide unique : Pour niveau inférieur ou égal au Bac - à partir du 01/07/2022			
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	<b>4125€ maximum</b>		
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	<b>2000€ maximum</b>		
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	<b>1200€ maximum</b>		

Aides aux apprentis	
Une aide de 500 euros peut être attribuée aux apprentis de plus de 18 ans inscrits pour le passage du permis dans une auto école (sauf conduite accompagnée).	
Une aide de 3 euros par repas et de 6 euros par nuit est attribuée aux apprentis demi pensionnaires et internes. Cette aide est déduite du montant de la pension.	
<b>*Une aide exceptionnelle pour un contrat conclu jusqu'au 30 juin 2022</b>	

Formation par apprentissage

**agefiph**  
ouvrir l'emploi aux personnes handicapées



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

**Référente handicap :**

**C. Loiseaux**

celine.loiseaux@educagri.fr

**Référente coopération**

**Internationale : A.Faivre**

amandine.faire@educagri.fr

**Référent pédagogique :**

**V. Bret Directrice du CFAA**

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin  
CS. 60363  
70014 Vesoul cedex  
Tél. 03 84 96 85 00  
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr